



SAINT-MARTIN DE BOSCHERVILLE

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROUEN
CANTON DE DUCLAIR

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 octobre 2011

L'an deux mil onze le trois octobre à vingt heures quarante cinq
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de
Monsieur Hubert SAINT, Maire

Etaient présents : Patricia LHOIR, Aldric OFFROY, Alexa CRANSHOFF, Sylvain GODU, Jean-Christian CORDIER, Bruno PAYENNEVILLE, Alain VEYRONNET, Daniel HALOTEL, Béatrice LEFRANCOIS, Sylvain LEFRANCOIS, Christèle CADORET et Thierry CHAUVIN.

Absents excusés : Brigitte BAREGE ayant donné pouvoir à Hubert SAINT, Jean-Michel BRESSOT ayant donné pouvoir à Christèle CADORET et Nicolas BOURGAIS ayant donné pouvoir à Aldric OFFROY.

Formant la majorité des Membres en exercice

Secrétaire : Alexa CRANSHOFF

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu la démission de Mme Marie-Laurence Decroix et M. Vincent Lemery suite à leur déménagement.

[Approbation du Procès Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 20 juin 2011](#)

Approuvé à l'unanimité.

[Modification des statuts du SIERG](#)

Il est proposé par le SIERG la modification de ses statuts visant à pouvoir transférer au plus tôt sa compétence entière d'autorité concédante en électricité au Syndicat Départemental d'Energie de Seine Maritime, y compris le transfert de la maîtrise d'ouvrage des réseaux.

La modification des statuts permettra également en son temps de transférer au Syndicat Départementale d'Energie de Seine Maritime les compétences Eclairage Public – travaux neufs et d'entretien, et réseaux de Télécommunication, sur délibération à la simple majorité du Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification des statuts du SIERG.

[Transfert de Compétence à la CREA pour création, entretien et exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables »](#)

Conformément à l'article L 2224-37 du CGCT relatif au transfert de compétence à la CREA pour la « création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce transfert de compétence à la CREA.

Fixation du taux de la Taxe d'Aménagement Communal

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal décide, d'instituer le taux de 3% sur la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal, en remplacement de la TLE (taxe locale d'équipement)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la fixation du taux de 3% de la taxe d'Aménagement Communal.

Attribution de la subvention à l'association trait d'Union pour la danse

L'association Trait d'Union poursuivant une activité danse, une subvention de 250 € pour l'année 2011 leur est accordée.

Cette somme sera imputée sur le compte 6574 à la rubrique divers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'attribution d'une subvention de 250€ à l'association Trait d'Union.

Demande de remise gracieuse sur frais de Taxe d'Urbanisme

En application de l'article L 251 A du livre des Procédures Fiscales, le Conseil Municipal peut accorder une remise gracieuse des pénalités de retard sur frais de la Taxe d'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a approuvé par 7 voies et 9 abstentions la remise gracieuse de la somme de 396€ sur les frais de recouvrement de la Taxe d'Urbanisme.

Choix de la maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement de la cantine scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, du besoin d'agrandir le restaurant scolaire du fait de l'augmentation de l'effectif des élèves.

L'extension prévue est de :

- 80 m² pour la cantine
- 65 m² pour le préau

Le Conseil Municipal estime le coût d'objectif de cette réalisation à 160 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le lancement d'un appel d'offre pour le choix d'un maître d'œuvre,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier auprès des organismes susceptibles d'accorder des subventions à cette construction,
- Prend l'engagement d'inscrire les dépenses au budget primitif 2012.

Choix de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des trottoirs route de Quevillon

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, après consultation, de retenir l'offre de l'entreprise EC3D comme Maître d'œuvre pour réaliser le projet d'aménagement de trottoirs route de Quevillon. Le coût de cette prestation sera de 5.500€ HT dont 1.000€ HT pour l'APD nécessaire à l'acquisition des terrains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre de l'entreprise EC3D,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier auprès des organismes susceptibles d'accorder des subventions à ce projet,
- Indique que cette somme sera prise sur le compte 2031.

Refus des pénalités systématiques de retard de paiement aux entreprises appliquées par la trésorerie de Duclair.

Suite aux modifications par la loi des délais de paiement des factures dues aux entreprises qui sont dorénavant de 30 jours, la trésorerie de Duclair applique systématiquement à la commune des pénalités de retard pour tout dépassement de ce délai.

Le Conseil Municipal s'oppose, à l'unanimité, à ce que les pénalités de retard soient appliquées systématiquement sans qu'elles aient fait l'objet d'une demande de l'entreprise.

Décisions modificatives – Budget Général

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réajuster les comptes suivants :

Fonctionnement

Numéro de chapitre / compte	Intitulé du compte		
668	Intérêts réglés à l'échéance	+ 1 000 €	
022	Dépenses imprévues (section de fonctionnement)		- 1 000 €
		1 000 €	1 000 €

Investissement

Numéro de chapitre / compte	Intitulé du compte		
21312	Bâtiments scolaires	+ 12 000 €	
2312	Terrains		- 192 650 €
2313	Constructions	+ 180 650 €	
		192 650 €	192 650 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette décision modificative.

Décision modificatives – Budget Annexe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réajuster les comptes suivants :

Fonctionnement

Numéro de chapitre / compte	Intitulé du compte		
6015	Terrains à aménager	+ 26 €	
6045	Achat d'études	+ 1 200 €	
65	Autres charges de gestion courante		- 1 226 €
		1 226 €	1 226 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette décision modificative.

Travaux d'amélioration de la salle du Conseil ainsi que du hall d'entrée

Monsieur le Maire propose de réaliser des travaux d'amélioration de la salle du Conseil ainsi que du hall d'entrée.

Compte tenu de l'incertitude pour l'obtention d'une subvention par le Conseil Général;

Monsieur le maire propose de réaliser la totalité des travaux en autofinancement, ce qui représente une somme de 45 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise la réalisation des travaux dès à présent,

Monsieur le Maire rappelle que cette somme a déjà été inscrite au budget 2010.

Questions diverses

- **Repas du CCAS du 2 octobre 2011** : L'ensemble des personnes étaient très satisfaites. Bon déroulement de la journée.
- **Panneau entrée village** : Jean-Christian CORDIER a présenté le panneau qui sera mis en place aux entrées du village, en venant de Canteleu, Duclair et Quevillon, avec les différents logos pour chaque commerce et activités présents sur notre commune.
Prévoir un panneau indicateur de vitesse à l'entrée du village, au niveau du Calvaire et un panneau indiquant la bibliothèque.
- **Fil'or** : Demande d'ajouter un arrêt au Marais, un autre Résidence des Tilleuls et un au Genetey au carrefour du chemin des Elfes et du chemin des Vertugadins.
Il semble qu'il n'y ait pas assez de bus pour répondre à toutes les demandes.
- **Projet d'aménagement de la place** : Sur le plan, il manque les toilettes ainsi qu'un emplacement pour accueillir le transformateur EDF.

Le projet sera soumis prochainement à l'approbation de l'Architecte des Bâtiments de France. Il devra ensuite faire l'objet d'un chiffrage afin de pouvoir consulter les financeurs potentiels. Il reste aussi à régler le problème du rachat du bâtiment de la poste, avant de pouvoir prévoir son déplacement.

- **RD 982** : Le projet présenté recueille l'avis positif de l'ensemble du Conseil Municipal. Le projet devra aussi être chiffré et soumis aux éventuels financeurs.
- **ATAR** : elle se propose d'organiser une manifestation en 2014 pour fêter l'anniversaire des 1 000 ans de l'Abbaye et demande si la commune est prête à s'associer à cette opération. Les membres du Conseil donnent leur accord pour participer à l'élaboration d'un projet de manifestation.
- **Travaux rue des Maisonnettes** : les travaux qui sont de la responsabilité de la CREA devraient être réalisés dans les prochains jours.
- **Ludisport** : la CREA a envoyé un courrier pour nous informer que la compétence Ludisport serait remise à la commune à compter du 1^{er} janvier 2012. Nous attendons des compléments d'informations sur l'impact financier et organisationnel que cela aura pour la commune.

Séance levée à 23 heures 10

Le Maire,
Hubert SAINT